

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 juillet 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09
juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Claudia
VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY,
Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-
Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Laurent
DURIEUX, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

David HORNUS à Marylène MILLET, Laurent DURIEUX à
Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Céline
MAROLLEAU, Sonia MONFORT à Laure LAURENT,
Caroline VARGIOLU à Jacky BÉJEAN, Nejma REDJEM à
Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-031
À 2025-044

Délibération : 07-2025-077

Transmis en préfecture le : 08/07/2025

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/mairie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2025-031	13/05/2025	Avenant n°1 au marché n°24-18-01 relatif aux travaux de réalisation d'installations sportives de tennis, de padels, d'un kiosque et aménagement d'un club house	Travaux concernant la mise à jour des prestations pour la gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissellement suite à modification de leur traitement et la mise à jour des prestations des réseaux enterrés (courants forts et faibles, vidéoprotection et alimentation en eau potable). Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de + 8 234,07€ HT, soit + 3,44%. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 247 722,82€ H.T., soit 297 267,38€ T.T.C.
2025-032	14/05/2025	Mandat spécial pour un déplacement à Pontassieve en Italie dans le cadre du jumelage	La commune accorde à madame Aïcha Bezzayer, un mandat spécial pour une mission à Pontassieve du 30 mai au 2 juin 2025, ainsi que le remboursement des frais liés au déplacement.
2025-033	22/05/2025	Mandat spécial pour un déplacement à l'Assemblée nationale	La commune accorde à mesdames Aïcha Bezzayer, Françoise Bérard, et Ikrame Touri, un mandat spécial pour un déplacement à Paris à l'Assemblée nationale le 23 avril 2025, ainsi que le remboursement des frais liés au déplacement.
2025-034	22/05/2025	Avenant n° 1 au marché n°24-11 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et mise aux normes de la structure multi-accueil Pom'Cerises et de la salle multifonctionnelle	Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre (groupement conjoint avec mandataire solidaire) GIE TABULA RASA / SSINGENIERIE / SAS AMPLITUDE CONSEIL (Sous-traitant) pour les travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la structure multi-accueil Pom'Cerises et de la salle multifonctionnelle. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est arrêté à 9,85 % et le forfait définitif est arrêté à 94 560,00 HT, soit 113 742,00€ TTC
2025-035	22/05/2025	Avenant n°1 a contrat de prestation pour la mission de délégué à la protection des données (DPO)	La commune décide de conclure un avenant n°1 au contrat de prestations de délégué à la protection des données (DPO) externalisé dans le cadre du RGPD, en précisant que la rémunération du

			prestataire s'élèvera à 5 040 € HT par an à compter du 1er mai 2025 pour une durée du trois ans.
2025-036	23/05/2025	Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux à la fondation Acolea	La commune accorde la mise à disposition de la fondation ACOLEA les bâtiments EAJE Roule Virou situé au 12 place des Collonges et Les Recollets situé au 45 avenue Georges Clemenceau, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 à titre gratuit.
2025-037	26/05/2025	Convention cadre immobilier avec la Société AGORASTORE	La commune décide de procéder à la signature de la convention cadre immobilier établie par la société AGORASTORE, sise 20 rue Voltaire, 93100 MONTREUIL, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention. La convention prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.
2025-038	27/05/2025	Bail commercial CBS-MEEPLAND	La commune décide d'abroger la décision n°2021-039 du 6 septembre 2021 et de signer une convention avec la SARL CBS - Meepland, portant sur un local à usage commercial, sis 21 rue de la ville, 69230 Saint-Genis-Laval, à compter du 1er juin 2025, pour une durée de neuf ans.
2025-039	27/05/2025	Avenant n° 1 au marché n°24-14 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la consolidation, la restauration des fondations et des couvertures de la chapelle Notre-Dame de Beaunant	Le présent avenant a pour objet des études géotechniques supplémentaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un surcoût de 2 584€ HT, soit une plus-value de 3,69%. Le montant du marché après avenant n°1 se monte à 72 584,00€ HT, soit 87 100,80€ TTC.
2025-040	12/06/2025	Sollicitation du fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour un soutien financier à la rénovation énergétique de l'établissement Pom'Cerises et de la salle multi-fonctionnelle	Sollicitation du fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour un soutien financier à la rénovation énergétique de l'établissement Pom'Cerises et de la salle multi-fonctionnelle, après sollicitation de la DSIL 2025 et de la CAF du Rhône.
2025-041	12/06/2025	Attribution du marché 25-02 relatif à l'accord-cadre à bon de commande portant sur les prestations de restauration collective de la commune de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bon de commande portant sur les prestations de restauration collective de la commune de Saint-Genis-Laval. Le lot n°1 « prestations de restauration collective pour les écoles et le centre de loisirs Mixcube » a été attribué à la société SODEXO ECOLES ET UNIVERSITES. Il est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 7 juillet 2025, jusqu'au 5 juillet 2026. Il pourra être reconduit 3 fois par période de 12 mois. Le lot n°2 « prestations de restauration

			collective pour la crèche les P'tits Mômes » a été déclaré infructueux pour motif d'absence d'offre.
2025-042	12/05/2025	Tarifs pour le théâtre, cinéma et bar La Mouche saison 2025/2026	La commune fixe les tarifs concernant le cinéma, le théâtre et le bar de La Mouche, applicables dès le 29 août 2025, et ce pour toute la saison 2025-2026.
2025-043	13/06/2025	Sollicitation du fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour un soutien financier à la rénovation énergétique du groupe scolaire Albert Mouton	La commune décide de solliciter l'aide du dispositif d'aide à l'investissement des communes proposé par la Métropole de Lyon, pour mener à bien le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Albert Mouton, par le biais d'un financement d'un montant de 640 000 €.
2025-044	13/06/2025	Renouvellement des adhésions de la médiathèque B612 - année 2025	La commune renouvelle ses adhésions à des associations du secteur de la lecture publique et médiathèques pour le compte du B612, afin de participer à l'information, la formation, l'animation et la coopération entre les médiathèques de la région au travers de journées d'étude et de manifestations.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par madame la maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.